

Les services de base



1. Positionnement du problème

Dans le cadre des applications e-government, il est souvent fait appel à un même type de fonctionnalités. Au lieu de développer plusieurs fois les mêmes services, nous avons mis en place des "services de base" utilisables et réutilisables par des applications qui, par définition, ont une nature et une vocation différentes.

2. Perspectives de solution

Lors de l'intégration de vos applications dans le portail de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier en tout ou en partie de services que nous avons développés dans le cadre d'autres applications et pour d'autres institutions. Ces services sont :

1. Des services de base système permettant :
 - l'attribution d'un numéro de ticket : ce service permet d'attribuer un numéro unique qui sera conservé dans toutes les transactions exécutées au sein d'une application donnée. L'évolution du statut de ce numéro permet à l'utilisateur de savoir à tout moment à quel niveau de traitement se situent les transactions qu'il a demandé de réaliser ;
 - la gestion des loggings : comporte deux volets dont l'un est relatif à la sécurité et permet de déterminer qui a fait quoi et quand, ce qui peut s'avérer important dans le cadre d'applications de la sécurité sociale traitant des données à caractère sensible ; l'autre, plus général, permet de retrouver les manipulations effectuées au sein d'une application déterminée ;
 - les contrôles d'accès des utilisateurs : (voir notre offre de services : La gestion applicative et l'exploitation de la gestion des accès). Ce service permet de déterminer rapidement pour un certain utilisateur le droit de se connecter à une application ou à un groupe d'applications ainsi que les opérations qu'il peut entreprendre ;
 - la signature et son contrôle dans le cadre de la signature digitale (voir notre offre de services : La signature digitale).
2. Des services de base applicatifs permettant :
 - l'identification d'un employeur ou d'un entrepreneur par l'obtention d'informations directement transmises aux applications ;
 - la recherche du code NACE auquel appartient un employeur ressortissant de l'Office National de Sécurité Sociale ;
 - l'attribution d'un numéro d'occupation ;
 - l'identification d'une personne physique via le système ORIOLUS ;
 - la consultation du fichier du personnel d'une entreprise ;
 - la consultation du LDAP (fichier des autorisations d'accès) ;
 - la consultation de la base de données NISS.
3. Des services de base accessibles à toutes les applications :
 - les pages personnelles permettant de transmettre des documents ou fichiers de manière sécurisée via le portail (voir notre offre de services : Les pages personnelles) ;
 - E-help offrant aux utilisateurs une aide en ligne pour l'utilisation des applications et ce, via l'outil Documentum.

3. Avantages de recourir aux services proposés

- sécurité maximale ;
- traçabilité des transactions ;
- faible coût car partagé par plusieurs utilisateurs ;
- réutilisation.

4. Coûts

En fonction de vos besoins, nous établirons un devis qui vous sera soumis pour approbation.

5. Disponibilité

Le service est disponible.